

FERNAND PELLOUTIER

1867-1901

Il y a cent ans naissait l'un des hommes qui ont exercé une influence profonde sur le mouvement ouvrier français.

Fondateur des Bourses du travail, Fernand Pelloutier a toujours lié l'action constructive et l'action éducative.

Pour lui, l'union de deux forces, d'une part l'élan et la volonté des masses, d'autre part la « culture de soi-même », est indispensable pour édifier une « société d'hommes fiers et libres ».

Comme le souligne E. Dolleans dans l'*« Histoire du mouvement ouvrier »* :

« Une foi a inspiré la pensée et l'action de F. Pelloutier. Il a fait confiance aux masses ouvrières, à leur élan, à la fraîcheur de leurs sentiments. Il croit que c'est parmi les obscurs que se retrouve et se renouvelle la jeunesse du monde. »

Les militants C.F.D.T. qui se veulent fidèles aux traditions les plus profondes du mouvement ouvrier français ne peuvent ignorer celui qui déclarait, le 1^{er} mai 1895 :

« Nous sommes les ennemis irréconciliables de tout despotisme moral ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures, y compris celle du prolétariat et les amants passionnés de la culture de soi-même. »

La mission révolutionnaire du prolétariat éclairé est de poursuivre méthodiquement, plus obstinément que jamais, l'œuvre d'éducation morale, administrative et technique nécessaire pour rendre viable une société d'hommes fiers et libres.

Bi-mensuel N° 264

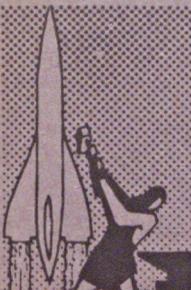
5, RUE MAYRAN - 75 - PARIS (9^e)

Tél. : 878-14-50 - 878-91-03 - 526-52-13 — C.C.P. PARIS 537-50

Imprimerie R. Cavillon, Clichy-sous-Bois

Le Directeur-Gérant : J. LANNES

Abonnement : 6 F



C.F.D.T. Fédération Générale de la métallurgie

Bulletin du travail

- Editorial : Au travail...
- 34^e congrès confédéral
- Déclaration d'orientation - Programme d'action.
- Motions sur : la Paix - le Vietnam - l'Espagne.
- Pour une action efficace.
- L'industrie française et le Marché commun.
- Pas de liberté sans organisation.
- Un secrétaire général dans le vent.

9 - 67

NOVEMBRE

éditorial

AU TRAVAIL...

Au travail, dans la confiance, l'unité et l'amitié », c'est sur ces mots d'A. Jeanson, président confédéral, que s'est terminé le 34^e Congrès confédéral auquel ont participé de nombreux responsables de la métallurgie.

DANS LA CONFIANCE, si comme toutes les organisations, tous les groupements, tous les partis, toutes les églises, la C.F.D.T. a ses difficultés d'adaptation à un monde en évolution, elle a démontré à travers ce Congrès qu'elle était solidement implantée et que ses militants étaient fermement décidés à faire face.

DANS L'UNITÉ, une unité qui n'est nullement uniformité mais richesses de tempéraments divers, d'analyses et de positions qui peuvent diverger mais qui peuvent et doivent trouver une solution dans le dialogue et la synthèse.

DANS L'AMITIÉ, celle qui ne consiste pas à se flatter mutuellement, mais celle où l'on sait s'affronter en travailleurs qui, en général, ne se font pas de cadeau mais sont unis par cette même volonté de défendre les travailleurs et de bâtir une véritable démocratie syndicale, sociale, économique et politique.

Au travail pour cette importante étape que sera le 35^e Congrès confédéral de 1970, mais aussi pour le 34^e Congrès de notre Fédération qui se tiendra à ROUEN, en avril 1968.

LE « BULLETIN DU RESPONSABLE DE SECTION D'ENTREPRISE » N° 10/67
A ÉTÉ EXPÉDIÉ LE 25 OCTOBRE 1967

Ce bulletin était spécialement consacré au

**34^e CONGRÈS C.F.D.T.
DU 9 AU 12 NOVEMBRE 1967**

LE DEUXIÈME « BULLETIN DU RESPONSABLE DE SECTION D'ENTREPRISE »

« SPÉCIAL CONGRÈS FÉDÉRAL 1968 »

A ÉTÉ EXPÉDIÉ LE 6 NOVEMBRE 1967

LE « BULLETIN DU RESPONSABLE DE SECTION D'ENTREPRISE » N° 11/67

**« SPÉCIAL GRATIFICATIONS »
ENQUÊTE NATIONALE SALAIRES 1967**

A ÉTÉ EXPÉDIÉ LE 10 NOVEMBRE 1967

LE « BULLETIN DU RESPONSABLE DE SECTION D'ENTREPRISE »

« RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE NATIONALE SALAIRES 1967 »

Personnel horaire

A ÉTÉ EXPÉDIÉ LE 17 NOVEMBRE 1967

34^e CONGRES CONFEDERAL

Pendant quatre jours, du 9 au 12 septembre, quelque 1.200 délégués de syndicats ont participé aux travaux du 34^e Congrès confédéral.

Comme l'ont souligné la presse et la radio, aucune décision spectaculaire n'est sortie de ces assises nationales ; des problèmes ont été rappelés ou posés qui devront trouver leur solution lors du 35^e Congrès, au printemps 1970.

Peut-on dire pour autant que ce congrès a été inutile ?

Certes pas.

« Syndicalisme-Hebdo » retrace largement le déroulement du Congrès ; nous voulons simplement faire quelques commentaires et essayer de dresser un premier bilan qui, comme tout bilan, a ses aspects positifs et négatifs.

LES ASPECTS POSITIFS

LA C.F.D.T. EST BIEN VIVANTE : la participation au Congrès, les nombreuses interventions « malheureusement écourtées » en sont une preuve. Trois ans après le Congrès d'évolution et la scission qui en a découlé, non seulement les quelques brèches ont été colmatées mais notre syndicalisme a poursuivi sa marche en avant.

LA C.F.D.T. EST UN ELEMENT DYNAMIQUE DE L'ACTION OUVRIERE : elle a été présente dans tous les grands conflits de ces dernières années, non seulement présente mais aussi un élément moteur (voir Saint-Nazaire, Le Mans, Sidérurgie de Lorraine, etc.).

L'UNITE D'ACTION SE POURSUIVRA : quelles que soient les observations nécessaires qui ont été et qui devaient être faites, l'unité d'action avec la C.G.T. a été positive et va se poursuivre. Cela est important, notamment à un moment où se redéclenche une campagne anti-communiste.

LES PROBLEMES SYNDICALISME ET POLITIQUE SE SONT CLARIFIES, en ce sens au moins que la grande majorité est bien d'accord pour que le syndicalisme ne fasse ni apolitisme ni antipolitisme et pour rechercher de nouvelles formes de rapport entre le syndicalisme et les forces politiques de gauche tout en maintenant notre indépendance, notre autonomie.

LA DIMENSION INTERNATIONALE APPARAIT DE PLUS EN PLUS NECESSAIRE et, dans ce domaine, notre Congrès a été positif ; les commentaires du Secrétaire général, les travaux de la

commission internationale, la présence et les interventions des délégations étrangères ont montré l'importance et l'urgence de donner à l'action internationale toute sa place.

LES STRUCTURES CONFEDERALES DOIVENT ETRE REVUES: bien que ne devant pas trouver de solutions à ce Congrès, les problèmes des structures confédérales, de la charte financière ont été posés, et cela doit permettre un travail sérieux dans les deux ans qui viennent.

LES ASPECTS NÉGATIFS

Nous ne cacherons pas qu'ils nous apparaissent assez nombreux et qu'il nous faudra rechercher comment y remédier.

LES CONDITIONS MATERIELLES: l'entassement, le manque de salles adaptées au travail de commission, les horaires ne permettent pas que les travaux de Congrès aient toute leur efficacité.

LES TRAVAUX DE COMMISSION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE ont été, de l'avis assez général, un échec ; ils n'ont permis ni d'intervenir sur le rapport d'activité, ni de limiter les interventions en séance plénière. Il eût été préférable que cette demi-journée ait été réservées aux interventions qui auraient pu ainsi s'exprimer de meilleure manière.

LA REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL A ETE INSUFFISANTE: nous ne méconnaissons pas la difficulté pour répondre à une centaine d'interventions diverses dans l'expression et le contenu, mais nous aurions souhaité plus de précision en ce qui concerne les positions et les objectifs de la Confédération.

L'UNITE N'A PAS ETE TRAITEE A FOND (1) : il ne suffit pas d'affirmer que l'unité d'action doit se poursuivre en personnalisant la C.F.D.T. et en s'entourant de toutes les garanties nécessaires.

REVOYER LES PROBLEMES A 1970, oui, mais d'ici là, la vie continuera et nous risquons fort d'avoir des décisions importantes à prendre, en matière syndicalisme et politique par exemple.

**

TROUVER DE NOUVELLES FORMULES pour nos Congrès, telle sera la conclusion de cette note qui apparaîtra peut-être à certains comme un peu trop critique.

Il eût été plus facile d'en rester aux généralités habituelles ; nous avons préféré dire ce que nous ressentions et permettre ainsi une recherche afin que « les congrès de papa » soient définitivement du passé.

Globalement, ce Congrès est loin d'être négatif, mais il serait impensable que nous ne réfléchissions pas ensemble comment nous pouvons améliorer.

★ Permettre que la démocratie s'exerce de façon concrète et pas simplement formelle, tel doit être notre souci commun.

★ Faire que notre Confédération, notre Fédération, chacune de nos organisations, puissent fonctionner plus démocratiquement, tel doit être notre objectif.

(1) A ce sujet, voir notre B.M. 7/67.

34^e Congrès Confédéral

DECLARATION D'ORIENTATION PROGRAMME D'ACTION

EXTRAITS

Le 34^e Congrès national de la C.F.D.T. (cftc), réuni à Paris les 9, 10, 11 et 12 novembre 1967, salue les travailleurs qui ont mené de nombreux et importants mouvements revendicatifs depuis 1965 pour faire obstacle à la politique réactionnaire du pouvoir et du patronat.

Avec les travailleurs, la C.F.D.T. a déjà obtenu d'importants succès ; d'autres suivront si la classe ouvrière développe avec vigueur son action pour une vie meilleure dans une société démocratique.

LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DES SALARIES

Le 34^e Congrès de la C.F.D.T. a constaté que malgré les puissantes luttes menées depuis deux ans, les revendications essentielles de la classe ouvrière ne sont pas encore satisfaites et que, bien souvent, ses conditions de vie et de travail se sont aggravées.

● La situation de l'emploi est préoccupante dans notre pays, qu'il s'agisse des femmes toujours victimes de discrimination et touchées les premières par les mesures de récession, de ceux qui vivent dans des régions ou les secteurs en stagnation, des cadres, des victimes des concentrations d'entreprises, des jeunes qui sont chômeurs avant d'avoir travaillé.

● Les inégalités s'aggravent sans cesse, les privilégiés s'enrichissant toujours plus, tandis que les Français les plus défavorisés s'enfoncent dans la misère.

Cette dégradation des conditions de vie et de travail, cette aggrivation des inégalités sont le résultat d'une politique sociale et économique délibérément réactionnaire, menée d'un commun accord par le gouvernement et le patronat.

UNE POLITIQUE SOCIALE REACTIONNAIRE

La politique sociale de la V^e République est particulièrement néfaste aux travailleurs :

- Les salaires sont pratiquement bloqués.
- Les crédits affectés aux équipements collectifs sont insuffisants, des sommes énormes étant détournées pour des dépenses de prestige ou d'armement.

- Faute de moyens, faute de volonté et d'impulsion des pouvoirs publics, la démocratisation de l'enseignement n'avance pas.
- La Sécurité Sociale a cessé d'être une garantie-santé assurée par la solidarité nationale.

UNE POLITIQUE ECONOMIQUE NEO-CAPITALISTE

La politique économique menée par le gouvernement est exactement à l'opposé des intérêts des salariés et de l'ensemble du pays.

- Les grands choix de cette politique ne sont jamais débattus publiquement ni démocratiquement arrêtés par la nation.
- Les efforts de planification sont toujours au service des grands intérêts privés ; la C.F.D.T. a dû voter contre le V^e Plan.
- Les puissantes concentrations capitalistes qui se constituent imposent de plus en plus facilement leur loi aux pouvoirs publics et à l'ensemble de notre économie.

LA REPRESSION ANTISYNDICALE EST A LA BASE DE CETTE POLITIQUE

Pour mener à bien cette politique, patronat et pouvoirs publics s'efforcent de détruire, de paralyser ou de neutraliser les syndicats, expression naturelle et défenseurs traditionnels des travailleurs :

● Dans les entreprises :

- La création de nouvelles sections ou l'organisation d'élections libres prévues par la loi se heurtent à des mesures de représailles rarement sanctionnées, au mépris des droits inscrits dans la Constitution.
- L'activité syndicale est sans cesse entravée faute de libertés syndicales réelles (de presse, d'information, de réunion, d'affichage, etc.).
- Les militants syndicaux, les délégués du personnel sont sans cesse victimes de mesures d'intimidation, de brimades, de déclassements professionnels ou licenciés purement et simplement.

● Au niveau de l'Etat :

- Radio, télévision et presse gouvernementales s'efforcent de discréditer le mouvement syndical.
- Patronat et gouvernement refusent toute négociation sérieuse sur les salaires, les conditions de travail, la politique économique et sociale, pour priver les syndicats de leur fonction essentielle dans tous les régimes démocratiques.

LA C.F.D.T. VEUT QUE ÇA CHANGE

UNE POLITIQUE SOCIALE DE PROGRES

- La C.F.D.T. demande d'abord que le plein emploi assure à chacun le travail, le moyen de « gagner sa vie » et celle de sa famille ; à ceux que les transformations économiques condamnent provisoirement au chômage, un revenu de remplacement et un reclassement professionnel entièrement à la charge de la collectivité.

- Les conditions de travail doivent être humanisées dans tous les secteurs et les horaires hebdomadaires diminués sans réduction de salaire, par négociation avec les organisations syndicales.

Soucieuse de la solidarité qui lie les membres d'une même collectivité nationale, la C.F.D.T. entend améliorer en priorité le sort des catégories sociales les plus défavorisées et réduire les inégalités qui caractérisent notre société :

- Travailleurs au S.M.I.G. par un relèvement de celui-ci.
- Familles dont le pouvoir d'achat doit être réajusté.
- Handicapés divers.

Dans cet esprit, elle réclame :

- La suppression des abattements de zone et action contre toutes les disparités régionales.
- La lutte contre toutes les discriminations dont sont victimes certaines catégories de salariés, immigrés, jeunes, etc.

La C.F.D.T. demande :

- Le développement et la généralisation de tous les équipements collectifs et l'adaptation et la modernisation des services publics répondant aux besoins fondamentaux de logement, d'éducation et de santé.
- L'abrogation des ordonnances sur la Sécurité Sociale.

La C.F.D.T. entend qu'un effort tout particulier soit fait pour résoudre le problème complexe de la démocratisation de l'enseignement.

UNE NOUVELLE POLITIQUE ECONOMIQUE IMPLIQUANT DES REFORMES DE STRUCTURE

Pour satisfaire ces revendications, la C.F.D.T. sait que d'importantes réformes de structure sont nécessaires.

Elle déclare indispensable de faire de la fonction d'investissement une responsabilité publique.

Pour l'essentiel, la C.F.D.T. demande : une fiscalité rénovée qui devienne un instrument d'action économique et rétablisse l'égalité des citoyens devant l'impôt ; la démocratisation de la gestion des entreprises nationalisées ; le contrôle de l'autofinancement des entreprises privées.

La C.F.D.T. considère qu'une politique de la Recherche scientifique et technique est un facteur important de progrès économique et social.

La nécessité de mettre en œuvre cette politique de la Recherche industrielle avec des moyens d'aide contrôlée et sélective conduit la C.F.D.T. à proposer la création d'un ministère de la Technologie.

Seules ces orientations économiques permettront le plein emploi, le développement des équipements collectifs, l'élévation générale du niveau de vie, la réduction des inégalités qui constituent avec l'accroissement des libertés le progrès vers un socialisme moderne et humaniste.

CETTE PERSPECTIVE IMPLIQUE UNE POLITIQUE INTERNATIONALE DE SOLIDARITE ET DE PAIX

La C.F.D.T. réaffirme son idéal de fraternité avec les syndicalistes de tous les pays ; de solidarité agissante à l'égard des pays en voie de développement ; de paix et de désarmement universel, simultané et contrôlé.

L'unification des économies de l'Europe du Marché Commun dresse contre le mouvement syndical un capitalisme de dimension

européenne particulièrement dynamique : la C.F.D.T. entend travailler à la coordination des centrales nationales de la communauté européenne (documentation, contacts, structures, action commune, etc.) afin que les travailleurs puissent imposer leur volonté et être les premiers bénéficiaires de l'unification de l'Europe.

Cet état de fait postule au niveau des organisations syndicales le développement de liaisons bi-latérales que la C.F.D.T. pour sa part a déjà engagées.

Enfin, la C.F.D.T. revendique la mise en place d'une politique efficace d'aide et de coopération avec le tiers monde.

LE SYNDICALISME, C'EST D'ABORD LA DEMOCRATIE

● Pour atteindre ces objectifs, le 34^e Congrès de la C.F.D.T. déclare indispensables : la sauvegarde des libertés fondamentales, la rénovation de la démocratie ; l'unité d'action de tous les travailleurs ; le renforcement des organisations syndicales par la participation de tous à l'action et à toutes les formes de lutte sociale.

● La C.F.D.T. réaffirme que des institutions politiques démocratiques sont indispensables à la survie et à l'efficacité des organisations syndicales.

Cette position conduit la C.F.D.T. à rechercher le dialogue avec toutes les formations politiques qui partagent ses aspirations, ses perspectives de transformation de la société et sa volonté de progrès social.

UNITE D'ACTION DANS LA FIDELITE AUX TRADITIONS

Consciente de la difficulté d'atteindre ces objectifs dans l'état de division du mouvement ouvrier, la C.F.D.T. entend avoir une attitude positive en matière d'union des travailleurs.

La C.F.D.T. se félicite que l'évolution de la situation politique nationale et internationale ait permis de réaliser des actions communes avec la C.G.T. au plan confédéral, en particulier à partir du communiqué commun du 10 janvier 1966.

Pour sa part, la C.F.D.T. continuera sa pratique de l'unité d'action pour unir le plus possible les travailleurs dans leurs luttes, pratique qui inclut une fidélité aux traditions syndicales d'unité de la classe ouvrière, d'indépendance du syndicalisme et de sauvegarde de la place originale et irremplaçable que la C.F.D.T. a conquise au sein du syndicalisme français.

POUR UN SYNDICALISME FORT

Toute forme de répression anti-syndicale doit être sévèrement sanctionnée par les tribunaux. Les délégués syndicaux, représentants du personnel, élus aux comités d'entreprise, doivent disposer d'une véritable immunité. Le congé-éducation doit être rémunéré pour donner aux salariés des possibilités de formation. Le syndicat doit disposer dans l'entreprise de larges possibilités d'action qui lui soient juridiquement assurées.

La C.F.D.T. est ouverte à toutes et à tous. Elle est l'organisation syndicale qui poursuit depuis des années un combat sans compromission au service des travailleurs, combat qu'elle mène dans la fidélité aux grandes traditions d'indépendance, de solidarité et de paix du mouvement ouvrier français.

**Le quatrième « Bulletin du Responsable
de Section d'Entreprise »
« SPECIAL 34^e CONGRÈS FÉDÉRAL »
a été expédié le 9 avril 1968**

**Le « Bulletin du Responsable de Section
d'Entreprise » 5/68**

qui donnait quelques flashes du 34^e CONGRÈS
a été expédié le 30 avril 1968

pour permettre à toutes les sections d'être rapidement
en possession des résolutions adoptées par le Congrès.

**Le « Bulletin du Responsable de Section
d'Entreprise » 6/68 a été expédié
le 8 mai 1968**

Ce bulletin était consacré à :

**15 MAI 1968 :
JOURNÉE NATIONALE POUR L'ABROGATION
DES ORDONNANCES SÉCURITÉ SOCIALE**

C'EST CLAIR... NON ?

Les candidats à l'agrégation d'italien ont eu à discuter du texte ci-dessous :

« Dans le personnage pirandellien, l'intolérable prison des formes se dramatise dans la souffrance de la forme la plus intimement inutile mais pourtant la plus constitutionnelle de son chaos intérieur, la raison ; et entre ses illusions grotesques affleure la plus risible et la plus pénible de ses illusions, la vaine logique. Dans ces moments, qui courrent en grande partie la soi-disant surface rationnelle, le soi-disant artifice de la dramaturgie de Pirandello, la raison est passion et condamnation de l'homme, cri de l'existence qui invoque l'essence : contemplation et poésie et en définitive pirandellien-
ment théâtre. »

Nous osons croire que le jury a mis la note maximum à celui des candidats qui a eu le courage de déclarer n'y rien comprendre.

En ce moment, cela illustre aussi, la colère des étudiants.

Bi-mensuel N° 277

5. RUE MAYRAN - 75 - PARIS (9^e)

Tél. : 878-14-50 - 878-91-03 - 526-52-13

C.C.P. PARIS 537-50

Imprimerie R. Cavillon, Clichy-sous-Bois

Le Directeur-Gérant : J. LANNES

Abonnement : 6 F

fédération
générale
de la
métallurgie.
c.f.d.t.

B.M. 9/67 Novembre

vie syndicale

34^e Congrès Confédéral

MOTION SUR LA PAIX

Le 34^e Congrès Confédéral de la C.F.D.T. manifeste son inquiétude en face de :

☆ La recrudescence des foyers de guerre et des explosions de violence dans le monde : Vietnam, Moyen-Orient, Congo, Nigéria, Soudan, pays d'Amérique Latine, problème des Noirs aux U.S.A., etc., qui opposent très souvent directement ou indirectement des peuples ou des races jouissant d'une abondance de biens à d'autres privés du nécessaire, voire tourmentés par la faim.

☆ L'enchevêtrement des relations internationales permettant aux deux blocs politiques et militaires de s'opposer par petits états interposés utilisant de nouvelles méthodes insidieuses et subversives de guerres larvées qui traînent en longueur.

☆ La situation des peuples devenus indépendants sur le plan politique mais qui demeurent encore dans une situation de dépendance structurelle, tarifaire et financière qui ne leur permet pas un développement économique réel.

Continuant à affirmer son opposition totale à l'absurde course aux armements qui se généralise à travers le monde, le 34^e Congrès constate l'accentuation d'un certain déséquilibre militaire au profit des Etats-Unis qui met en cause la coexistence des blocs et risque dans le contexte actuel de retarder les conditions d'une véritable paix mondiale.

FIDELE A LA TRADITION DE PAIX DU MOUVEMENT OUVRIER, le 34^e Congrès réaffirme que la paix ne saurait être celle d'une idéologie, d'une stratégie ou d'une victoire, mais la fin de tout recours aux armes pour résoudre les conflits entre nations et l'organisation de la solidarité des hommes, sans aucune discrimination, dans les œuvres de vie.

LA PAIX AU MOYEN-ORIENT.

Constatant que le conflit du Moyen-Orient s'inscrit dans une situation internationale et qu'il est lié à toutes les autres guerres

par suite de l'intervention directe ou indirecte des grandes puissances, le 34^e Congrès :

- demande l'application intégrale du cessez-le-feu par toutes les puissances engagées ;
- confirme les positions prises par le bureau et le conseil confédéral et demande notamment :
 - l'ouverture immédiate et sans préalable de négociations dans le cadre des Nations-Unies en vue d'obtenir un règlement équitable et durable de tous les problèmes anciens et nouveaux qui se posent dans cette région du monde. Ces négociations doivent, en priorité et simultanément :
 - établir le droit à l'existence de l'Etat d'Israël ;
 - régler le sort des réfugiés palestiniens et l'évacuation des territoires militairement occupés.

Un règlement rapide de ces problèmes doit ouvrir la voie à un vaste programme de coopération qui permette, dans le respect de l'indépendance de chacun, le développement économique et social de l'ensemble de cette importante région du monde.

LA PAIX DANS LE MONDE

Concernant l'ensemble des problèmes que pose la paix dans le monde, le 34^e Congrès :

- Souligne l'importance croissante de la Chine dans le monde et demande son admission à l'O.N.U.
- Rappelle sa position sur le désarmement universel, simultané et contrôlé.
- Demande au Conseil Confédéral de rechercher les moyens à mettre en œuvre pour que l'opinion publique fasse pression sur le gouvernement français afin que celui-ci :
 - cesse de vendre des armes aux pays où les libertés essentielles, les droits démocratiques et l'égalité des races ne sont pas respectés ;
 - prenne toute initiative pour la constitution dans le cadre des Nations-Unies d'un **Fonds mondial de développement alimenté par les sommes consacrées annuellement aux défenses militaires** ;
 - agisse pour que l'O.N.U. devienne enfin l'autorité publique universelle reconnue par tous et susceptible d'assurer à tous la sécurité, le respect de la justice, et la garantie des droits.

Motion sur le Vietnam

Constatant la poursuite et l'aggravation continue du conflit vietnamien, le 34^e Congrès confirme les positions exprimées publiquement au cours des deux dernières années par les différentes instances de l'Organisation : Bureau et Conseil confédéral, Comité national,

Salut le courageux peuple vietnamien qui subit tous les jours les conséquences d'une guerre atroce et sans issue,

Réclame le rétablissement de la paix dans ce pays martyr, ainsi qu'une action prioritaire et massive pour le développement économique de cette région du monde.

Il condamne la volonté de destruction systématique du gouvernement américain, dont on sait par ailleurs qu'il a refusé à plusieurs reprises des occasions de négociation, malgré les appels des plus hautes autorités morales et les pressions de l'opinion internationale.

Considérant que la cessation des bombardements américains sur le territoire du Nord-Vietnam est un préalable absolu à l'ouverture de pourparlers pour l'arrêt des combats, le Congrès renouvelle solennellement l'appel de la C.F.D.T. à la cessation immédiate et sans condition de ces bombardements.

Il affirme sa conviction que la solution du conflit vietnamien peut être trouvée dans le cadre d'une négociation à laquelle doivent participer notamment toutes les parties directement impliquées : U.S.A., Vietnam-Nord, Vietnam-Sud, Front National de Libération (F.N.L.).

Cette négociation doit permettre la fin des hostilités sur l'ensemble du territoire et, dans un second temps, de mettre au point les mesures assurant au peuple du Sud-Vietnam la possibilité de choisir librement son régime politique et ses institutions. Le Congrès estime que la négociation doit aboutir :

- à la mise en œuvre d'un plan d'évacuation de toutes les troupes étrangères ;
- à la mise en place d'un contrôle international comportant la garantie de tous les pays engagés et de l'O.N.U. ;
- à l'organisation, sous ce contrôle, d'élections, au suffrage universel direct et secret, d'une Assemblée représentative des forces politiques réelles, celle-ci devant désigner un gouvernement national, indépendant de toute pression extérieure, responsable de la politique du pays. Ce gouvernement pourrait alors négocier, avec celui de Hanoï, les accords nécessaires au maintien de la paix enfin restaurée.

Le Congrès se réjouit de la prise de conscience croissante de l'opinion publique américaine et se déclare solidaire des forces pacifistes de ce pays qui développent et intensifient leur action pour la négociation et la paix au Vietnam.

Il souhaite que l'action des forces démocratiques dans le monde obtienne la cessation du martyre du peuple vietnamien, et écarte les dangers qui résulteraient pour la paix mondiale de la poursuite du conflit.

Sur le plan français, le Congrès regrette que les propositions d'action faites dans ce sens, par la C.F.D.T., n'aient pas abouti. Il décide de poursuivre l'information des travailleurs et d'œuvrer pour aboutir à une action commune des organisations démocratiques ayant la même conception de la paix et de la procédure nécessaire pour y parvenir en vue de créer les conditions qui permettront aux travailleurs et à l'opinion publique de manifester leur réprobation à la politique de force armée américaine au Vietnam et de hâter ainsi l'heure de la paix.

Il mandate le Conseil confédéral pour prendre les initiatives nécessaires à l'aboutissement de ces objectifs.

Motion sur l'Espagne

Le 34^e Congrès,

— CONSTATANT l'ampleur des manifestations ouvrières en Espagne et la vague de répression qui s'accentue et frappe les militants ouvriers et les étudiants,

— DENONCE une fois encore la dictature franquiste qui perpétue en Espagne, malgré les dires de la propagande officielle à usage international, un régime policier où règnent en permanence l'intolérance et l'arbitraire,

— SALUE le courage des travailleurs et des étudiants d'Espagne dont l'action audacieuse soulève l'admiration des travailleurs français et du syndicalisme démocratique mondial,

— FELICITE les organisations syndicales démocratiques d'Espagne pour leur action opiniâtre qui a permis — au mépris du danger, de la peur, des brimades, des arrestations — cette prise de conscience de la classe ouvrière d'Espagne qui prouve tous les jours davantage dans les faits sa volonté de rejeter radicalement un régime qui méprise les plus élémentaires libertés.

— CONSIDERANT qu'un nombre important de travailleurs d'Espagne demeure en France et partage les conditions de vie des travailleurs français ;

Le 34^e Congrès,

— APPELLE les travailleurs espagnols résidant en France à s'intégrer dans l'action du mouvement ouvrier français et international, en adhérant à la C.F.D.T. et en y militant.

— DEMANDE à toutes les organisations, militants et adhérents, de tout mettre en œuvre pour accueillir à la C.F.D.T. les travailleurs espagnols.

Le 34^e Congrès,

— RAPPELANT à nouveau que notre pays, avec les Etats-Unis et l'Angleterre, a condamné le régime franquiste dans la déclaration du 4 mai 1946, pour son attitude durant les hostilités et a réclamé pour l'Espagne un gouvernement démocratique,

— DEMANDE à l'O.I.T. une intervention énergique auprès du gouvernement espagnol pour le rétablissement des organisations syndicales libres en Espagne. Il insiste notamment auprès du Directeur général du B.I.T. pour que la Commission d'enquête qui se rendra en Espagne prenne des contacts directs avec des représentants des organisations syndicales d'opposition.

— CONFIRME la demande faite aux autorités françaises et à tous les gouvernements des pays membres de la C.E.E. d'opposer sans équivoque un refus à l'adhésion ou à l'association de l'Espagne au Marché Commun, tant que le régime dictatorial actuel restera au pouvoir.

— ASSURE les travailleurs et les organisations syndicales démocratiques d'Espagne de son entière solidarité dans la lutte décisive qui est engagée pour la restauration en Espagne d'une authentique démocratie.

L'INDUSTRIE FRANÇAISE ET LE MARCHÉ COMMUN

Le 1^{er} juillet 1968, les droits de douane entre les pays membres de la Communauté Economique Européenne seront supprimés. Des problèmes importants se posent aux entreprises face à cette disparition totale des barrières douanières.

En juillet dernier, un rapport a été discuté sur ce thème au Conseil Économique et Social.

Au nom de la délégation C.F.D.T., A. Soulat, secrétaire de la Fédération, a fait une intervention dont nous donnons ci-après de larges extraits, intervention qui, bien que posant le problème dans ses généralités, peut nous aider à mieux saisir les incidences d'une telle situation.

Signalons que le rapport et le projet d'avis présentés au Conseil Économique n'ont pas été approuvés par la délégation C.F.D.T.

I. - LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE ET LES TRAVAILLEURS

Dès les lendemains de la Seconde Guerre mondiale, notre organisation syndicale, soucieuse de participer efficacement à la consolidation de la paix par la suppression des antagonismes nationaux et des causes de guerre, s'est prononcée pour la réalisation d'une Europe Unie.

Or, dix ans après le traité de Rome, y a-t-il lieu d'être satisfait ?

Il est indéniable que la suppression progressive des droits de douane entre les « Six » a été un réel stimulant pour le dévelop-

pement industriel et l'adaptation des entreprises à un marché de 180 millions de consommateurs. Il est vrai que la mise en place des communautés a permis une croissance de l'économie des six pays plus rapide que dans les autres pays industriels.

Mais en dehors de certains aspects positifs dans la politique et dans l'action de la C.E.C.A., aucune politique industrielle réelle n'a pu être mise en place au niveau des communautés. Le programme d'action publié dès 1962 par l'exécutif du Marché Commun et qui devait tendre à une — pourtant bien timide — planification européenne, n'a pratiquement pas avancé dans les faits.

Dans le domaine social, les résultats sont particulièrement négatifs. L'Europe en construction est actuellement une Europe des affaires dominée par les grands intérêts économiques et financiers. De ce fait, la libération des échanges précède dangereusement la réalisation d'une politique tant sociale qu'économique, cohérente et dynamique.

L'harmonisation des conditions de vie et de travail est non seulement en retard, aggravant les disparités professionnelles et régionales, mais risque de se réaliser aux niveaux les plus faibles.

C'est pourquoi la C.F.D.T. ne peut approuver l'Europe qui est en train de se faire, ni dans ses principes, ni dans ses méthodes, ni dans ses objectifs, une Europe qui ne permet pas l'élargissement des responsabilités sociales et économiques des travailleurs, et dont le souci majeur n'est pas la progression des niveaux de vie des peuples, en bref une Europe plus soucieuse de se réaliser rabaissée au niveau d'un marché, que d'exprimer une réelle communauté économique politique et sociale.

II. - SUR LA RÉALISATION « ANTICIPÉE » DE L'UNION DOUANIÈRE

Le rapport parle des problèmes posés par la réalisation anticipée de l'Union douanière dans la C.E.E. Est-ce bien là le vrai débat ?

Si nous reconnaissions parfaitement que l'économie et les entreprises notamment aient à se préparer et à s'adapter à la suppression totale des barrières douanières, il nous faut bien souligner que cette adaptation aurait dû se faire depuis dix ans. Le seul fait de réclamer ou d'envisager des mesures spéciales à un an d'une échéance qui, de toute façon, aurait eu lieu dans deux ans et demi, n'est pas autre chose que l'aveu d'une carence patronale ou gouvernementale, les deux d'ailleurs en fin de compte.

De plus ne faut-il pas rappeler que la conclusion du « Kennedy Round » et l'adhésion de la Grande-Bretagne ou d'autres pays à la C.E.E. auront des conséquences au moins aussi, sinon plus importantes, que celles dues à la réalisation de la dernière étape du Marché Commun. C'est d'ailleurs ce que soulignait lors de son

audition en section M. Ortoli, alors Commissaire général du Plan, et il est dommage que le projet d'avis n'ait pas souligné l'intérêt de l'approfondissement de ces faits nouveaux.

III. - L'ORGANISATION ET LA GESTION DES ENTREPRISES

Parmi les conditions de la compétitivité des entreprises, il est un chapitre que le rapport et le projet d'avis ont omis, celui qui a trait à la nécessité de remédier aux faiblesses dans la gestion et l'organisation des entreprises.

Pour être compétitif, entendons-nous dire trop souvent, il faut acquérir la taille internationale. Comme s'il s'agissait seulement d'un problème de dimension. Quant on regarde de près, on s'aperçoit que les entreprises françaises qui se défendent le mieux, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation, sont de toutes tailles, les plus grosses ne sont pas toujours les plus compétitives, et de très petites sont très compétitives.

Le moteur fondamental de la compétitivité est dans une politique moderne et dynamique de gestion de l'entreprise, et cette gestion moderne aura toujours pour conséquences la productivité accrue de tous les hommes (et non pas seulement de ceux qui sont aux manivelles) et la croissance naturelle de l'entreprise.

Or des déficiences profondes sont, en ce domaine, dans de trop nombreuses entreprises de toutes tailles.

Un article récent paru dans une revue non suspecte de sympathie vis-à-vis des syndicats, disait sur ce point :

« Voici quelques symptômes que l'on peut observer trop souvent :

- *Pas de politique générale de l'entreprise déduite d'une prévision et d'une planification à long terme ;*
- *Pas de décentralisation des structures, celle-ci n'est d'ailleurs possible que si est admis le principe de la délégation des responsabilités ;*
- *Infériorité commerciale, mauvaise connaissance, parfois mauvais choix du marché, méconnaissance des méthodes de marketing ;*
- *Infériorité administrative : nous ne savons pas traiter l'information, et un exemple classique de cette déficience est l'absence de contrôle des coûts. »*

« L'Usine Nouvelle » de mai dernier, qui exposait ces théories, titrait cet article : « *L'avenir de l'entreprise passe par son organisation.* »

Est-ce qu'on a suffisamment conscience de ce facteur important de la compétitivité, alors qu'on l'ignore dans un rapport comme

celui-ci ? Peut-on croire que tout sera solutionné par la fin du blocage des prix, de détaxations fiscales, et une harmonisation des charges sociales par le bas, alors que des problèmes fondamentaux resteraient sans réponse ?

IV. - LES INVESTISSEMENTS

Le projet d'avis insiste sur les retards de la France par rapport à ses concurrents étrangers, et particulièrement dans le domaine des investissements productifs. Partant de cette constatation, il est demandé que soit favorisée l'industrie, de façon à ce que des marges bénéficiaires plus conséquentes permettent la relance de l'investissement.

Une telle façon de poser les problèmes ne peut avoir notre assentiment.

Tout d'abord, les **investissements ne sont pas bons en eux-mêmes** ; ils n'ont de valeur que par ce qui en découle — et pas seulement à court terme — d'amélioration de bien-être des populations. Ils conditionnent le développement des économies modernes, mais dans la mesure seulement où ils sont effectués de façon rationnelle et en fonction d'objectifs valables.

Des dépenses réalisées dans un but de prestige, de luxe, ou à des fins militaires, reculent le développement d'économies modernes.

Créent-ils une économie moderne, les **investissements importants qui sont gaspillés** dans de nombreux secteurs : gaspillage d'argent, gaspillage d'énergie, dus à des refus de coordonner des potentiels existants, à des refus de se spécialiser ? Tout cela est conséquence de faiblesses dans l'organisation, dans la prévision, dans la gestion.

Préparent-ils une économie moderne les « investissements » considérables consacrés à la publicité pour des produits de qualité et d'utilité douteuses ?

Rappelons d'ailleurs que ces gaspillages ne sont pas — bien loin de là — l'apanage des seuls industriels du privé, mais — et le récent rapport de la Cour des Comptes le montre amplement — l'Etat et son administration sont loin d'être dignes d'éloges en ce domaine.

Le problème des investissements n'est donc pas seulement une question de volume, mais surtout une question de qualité.

Les investissements et leur financement n'ont de raison d'être qu'en référence à un certain nombre d'objectifs généraux :

- ★ Assurer un taux élevé d'expansion de l'économie permettant notamment le plein emploi de la main-d'œuvre et une progression régulière de pouvoir d'achat de la population.
- ★ Assurer une expansion qualitative de l'économie qui permette la satisfaction des besoins collectifs, la réduction

des disparités compatibles avec le progrès, l'amélioration de la situation des catégories défavorisées, l'expansion régionale.

- ☆ Assurer une démocratisation de l'économie permettant aux travailleurs de peser effectivement sur les décisions prises tant au niveau national qu'à celui des entreprises.

De toute évidence, les mécanismes du marché, s'ils sont susceptibles d'assurer la réalisation — non sans à-coup d'ailleurs — des objectifs de la première catégorie, sont radicalement incapables de promouvoir cette expansion plus qualitative et plus consciente que nous souhaitons.

Il faut donc que l'Etat ait une politique économique, financière et sociale permettant, dans le cadre d'un plan démocratiquement élaboré et contrôlé dans son exécution, un développement industriel cohérent. C'est dans ce cadre que doit s'effectuer notamment une relance des investissements productifs, un certain nombre d'aides spécifiques pouvant être accordées à ceux d'entre eux jugés prioritaires.

C'est dans cet esprit également que nous sommes en désaccord avec toutes formes d'aménagements fiscaux, sans une rénovation profonde de la fiscalité, rétablissant l'égalité des citoyens devant l'impôt.

V. - LA POLITIQUE SOCIALE

Tout d'abord nous tenons à souligner le fait que le projet d'avis marque que « les charges salariales ne constituent pas en général un élément de disparité notable dans la concurrence entre les entreprises du Marché Commun à l'intérieur d'un même secteur industriel ».

Comme M. François Bloch-Lainé dans un récent interview dans « Réalités » dont, soit dit en passant, il semble qu'il ait causé quelques remous sur les thèmes dont nous débattons aujourd'hui, ne pouvons-nous constater que ces griefs des patrons, concernant les disparités des charges sociales notamment, ne sont que trop souvent « des alibis, des échappatoires » détournant l'attention sur les véritables handicaps, parmi lesquels en bonne place ceux résultant des faiblesses de la gestion des entreprises ?

Nous voudrions, d'autre part, mettre en valeur deux constatations timidement reprises par le projet d'avis :

- ☆ Ces dernières années, la progression des salaires a été plus forte dans les autres pays de la communauté qu'en France.
- ☆ La durée du travail, qui est restée pratiquement stable en France, a marqué une nette tendance à la réduction dans les autres pays européens. Les statistiques de la C.E.E. concernant la durée annuelle du travail situent, dans la majeure partie des industries, la France comme ayant les durées de travail les plus fortes.

Donc, non seulement maintenant on n'ose plus trop affirmer que les disparités salariales sont un handicap pour la France, par rapport à ses concurrents européens, mais chaque année qui s'écoule nous montre qu'après s'être laissée rattraper dans le domaine des coûts salariaux sur lesquels elle était en avance voilà une dizaine d'années, la France commence à être dépassée par les autres pays.

C'est cela la réalité, et c'est loin d'exprimer une politique sociale dynamique dans notre pays.

Quand, dans le projet d'avis il est stipulé qu'il convient d'appliquer l'article 119 du traité de la C.E.E. prévoyant l'égalisation des salaires masculins et féminins dans chaque Etat, nous sommes profondément d'accord. Mais à condition que ce ne soit pas seulement pour se retourner vers d'autres pays européens pour qu'ils appliquent cette disposition. Si en France théoriquement les barèmes de salaires minima ne sont pas distincts pour les hommes et les femmes, il faut constater que l'inégalité existe et s'accroît entre les salaires réels des hommes et des femmes.

La dernière analyse annuelle des salaires de l'industrie et du commerce publiée par l'I.N.S.E.E. soulignait qu'en général les hommes ont un salaire supérieur de moitié à celui des femmes.

Une récente enquête du Ministère des Affaires Sociales signale de son côté que l'écart moyen sur les salaires horaires qui était de 6,4% en 1956 est passé à plus de 10% en 1966.

Ces disparités de salaires sont le fait d'une véritable exploitation de la main-d'œuvre féminine due surtout aux sous-qualifications des femmes au travail, aux promotions moins rapides que celles des hommes.

Il est indiscutable qu'en France, à travail égal, un nombre très important de femmes sont moins payées que les hommes.

L'article 119 du traité doit donc être appliqué dans tous les pays de la C.E.E., y compris la France.

Sur un plan général, c'est non par un alignement sur les situations les moins bonnes, mais dans le progrès que doit s'effectuer l'harmonisation des situations sociales pour les travailleurs dans la communauté, tout en tenant compte des situations déjà acquises, des habitudes de divers pays.

En tout état de cause, il est indispensable que la réalisation de cette politique sociale soit effectuée par négociations entre employeurs et organisations syndicales des salariés, en vue de conclure progressivement de véritables conventions collectives européennes pour chacun des grands secteurs concernés. Certains objectifs telles que :

— détermination d'un S.M.I.G. européen, réduction progressive et harmonisée de la durée du travail,
peuvent être parmi les points à retenir lors de ces négociations et conventions.

PAS DE LIBERTE

SANS ORGANISATION

Notre monde actuel est ainsi fait que l'individu seul est écrasé ou ballotté au gré des événements.

La défense des intérêts passe nécessairement par l'association : c'est vrai pour le simple pêcheur à la ligne, l'épicier, le boucher, l'avocat, le médecin (l'énumération n'est pas limitative), qui l'ont fort bien compris puisqu'ils se groupent, s'organisent, se syndiquent.

Pourquoi faut-il que, dans notre pays, les travailleurs qui ont eux aussi des intérêts à défendre soient si peu enclins à s'organiser ?

La défense et l'élargissement des libertés exigent aussi que l'on s'organise face au pouvoir, face au patronat, face aux technocrates ; à une époque où ce sont les groupes politiques financiers ou autres qui déterminent ou pèsent sur les grandes options, le travailleur n'a de chances de conserver et de développer sa liberté que s'il est organisé.

Voilà ce qu'il faut nous rappeler et rappeler aux travailleurs, notamment à cette époque de l'année où s'opère le renouvellement des cartes syndicales.

LA C.F.D.T. DOIT SE DÉVELOPPER

Nous en sommes tous convaincus ; nous savons aussi que c'est possible, il suffit de se rappeler que 75 à 80 % des salariés français n'appartiennent à aucun syndicat tout en bénéficiant des avantages obtenus.

Nous connaissons aussi la marge importante qui existe entre les voix recueillies aux élections, la sympathie manifestée à la C.F.D.T. et le nombre d'adhérents.

Lorsque nous faisons le point ici ou là, il est bien rare d'entendre des militants affirmer qu'il n'est pas possible de progresser. Alors ?

Alors pourquoi la C.F.D.T. progresse-t-elle si peu rapidement ? Les causes sont bien sûr diverses, mais peuvent se résumer sous deux raisons essentielles : premièrement un manque d'organisation, deuxièmement chaque militant ne se sent pas concerné.

MANQUE D'ORGANISATION

Il ne s'agit pas d'affirmation gratuite : les faits prouvent que là où la syndicalisation est organisée méthodiquement, la C.F.D.T. progresse même dans des secteurs touchés par les problèmes d'emploi.

La syndicalisation dépend de la façon dont l'organisation, notamment la section syndicale, l'a pensée, préparée et organisée.

Penser, préparer, organiser, c'est la condition d'une action efficace, aussi bien en matière d'action syndicale que d'adhésion.

CHAQUE MILITANT EST CONCERNÉ

Il est vrai que chaque militant n'est pas doué de la même façon, que celui-ci a davantage la technique et la manière, que tel autre créera l'ambiance et que ce sera un autre qui recueillera l'adhésion ; ce qui est certain, c'est que chaque militant doit se sentir concerné et responsable du développement de la C.F.D.T. dans son secteur d'activité.

Inutile de faire de grands développements sur le rôle et la responsabilité du militant, l'essentiel est que chacun s'y mette.

LES TRAVAUX DU CONGRÈS CONFÉDÉRAL

Une commission du 34^e Congrès confédéral qui vient de se tenir à Issy-les-Moulineaux a spécialement travaillé sur l'implantation et le développement de la C.F.D.T.

Nul doute que la mise en commun des réflexions, des initiatives et des expériences des uns et des autres favorisera le développement du syndicalisme.

Nous aurons à reprendre ces travaux et à les utiliser à la base.

NON A LA DÉPOLITISATION ET A LA DESYNDICALISATION

Comme le souligne la note préparatoire au 34^e Congrès confédéral :

«Avec la DEPOLITISATION de l'opinion publique française, nos adversaires utilisant simultanément moyens au grand jour et moyens subtils, jouent à fond la carte de la DESYNDICALISATION du monde du travail.

C'est pourquoi notre volonté de combattre «toutes les formes de capitalisme et de totalitarisme» pour «la construction d'une société démocratique» exige, comme corollaire impérieux, une volonté égale de créer un appareil syndical dont la force sera au niveau de ses ambitions.»

Plus que jamais la défense des intérêts et la liberté du travailleur passent par une organisation démocratique de masse et exigent le développement de la C.F.D.T.

UN SECRÉTAIRE GENERAL DANS LE VENT

A de nombreuses reprises, la Fédération générale de la Métallurgie s'est prononcée contre le salaire au rendement, car celui-ci met en cause à la fois la SECURITE, le REVENU et la DIGNITÉ du travailleur. La Fédération a dénoncé un système de salaires qui fait payer au travailleur les ERREURS d'organisation et qui constitue un MOYEN de PRESSION supplémentaire sur le personnel, notamment sur le personnel féminin.

A ces raisons purement syndicales s'ajoutaient des raisons techniques dénonçant le mythe d'une amélioration de la productivité résultant de ces systèmes de salaires.

En septembre 1967, dans le cadre d'un séminaire patronal organisé par l'O.C.D.E., le secrétaire général de l'Union des Industries Métallurgiques et Minières a dévoilé sa pensée sur la pratique et l'évolution du salaire au rendement. Sur de nombreux points, nous retrouvons dans son exposé, en filigrane, le bien-fondé de nos positions et de nos méthodes d'action.

Nous donnons ci-dessous quelques extraits choisis parmi les perles de son exposé. (*Les titres sont quelquefois de nous.*)

Une sécurité nommée DESIR

« Les résultats peuvent varier quelquefois d'une manière importante pour des raisons indépendantes de l'ouvrier : incidents techniques... et naturellement erreur sur les temps (temps trop longs) ! »

L'ouvrier paie les erreurs d'organisation !

« En dépit des précautions, la part variable du salaire peut devenir trop importante par rapport à la partie fixe, ce qui nuit au désir de sécurité du travailleur. »

Intégrons les primes dans le salaire de base !

Les techniques de mesure des temps... un ART.

« La technique du système des temps, quoique s'intitulant scientifique, n'a cependant pas la rigueur de la science, mais S'APPAREILLE PLUTOT à un ART. »

« Elle repose, en effet, essentiellement sur le chronométrage et l'appréciation d'un jugement d'allure correspondant à l'allure normale et par suite sur un critère d'ordre subjectif. »

Le salaire du travailleur ne doit dépendre ni d'un ART, ni d'un critère d'ordre subjectif !

Un secrétaire général qui lit peu...

« ... Avec ces garanties et le climat de relations humaines convenable qui s'est établi assez largement dans l'ensemble des industries, la rémunération au rendement a été admise par les travailleurs et par leurs représentants. »

Il gagne un abonnement gratuit à « Syndicalisme » et à « Voix des Métaux » offert par les ouvrières de la Construction Electrique !

« Des secteurs... ou une rectification des temps alloués en fonction des changements de méthode ou d'équipement rencontre l'hostilité syndicale, évolueront vers des formes apparentées au salaire fixe (cas de la construction navale).

Des objectifs clairs pour notre action syndicale !

Un secrétaire général inquiet pour ses ouailles.

« Plus graves peut-être sont à cette occasion les distorsions qui peuvent se créer à l'intérieur d'un service ou entre services... » pouvant « créer des difficultés sociales sérieuses »

et des injustices non moins sérieuses !

Agissons sur les causes des disparités de salaire !

Des syndicats efficaces.

« Les défauts (du système) peuvent être très sérieusement aggravés selon le degré d'application des pratiques restrictives, notamment celles de freinage et de la plus ou moins grande liberté d'action de la direction pour rectifier des temps devenus manifestement trop larges. »

L'efficacité de nos méthodes d'action !

« Dans un certain nombre d'usines, et particulièrement dans certains pays, l'action syndicale rend très difficile la possibilité de correction, là où en particulier il faut l'accord des intéressés... »

... Le monde à l'envers !

Les conditions d'une rémunération au rendement.

« Pas d'hostilité syndicale, ni de pratique restrictive, ni de freinage excessif. »

L'organisation du travail : une chasse gardée des directions et un terrain à conquérir.

Un personnel désormais instruit et intégré dans la nation.

« Un personnel désormais instruit et intégré dans la nation, et par suite n'ayant plus besoin d'être en quelque sorte mobilisé par un stimulant financier pour participer à l'œuvre de production. »

Grâce aux congés éducation et aux cours du soir après neuf ou dix heures de travail !

POSITIONS F.G.M.

- 1^o Négociation du niveau et de la structure du salaire.
- 2^o Suppression progressive du salaire au rendement.
- 3^o Intégration des primes dans le salaire de base.
- 4^o Contrôle et négociation des conditions de travail.